



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## SERNAM

Question écrite n° 41352

### Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la nouvelle menace qui pèse sur l'emploi dans le bassin tarbais. Après les suppressions d'emplois massives annoncées récemment pour le Giat et la Socata c'est désormais la Sernam, filiale de la SNCF, dont le site tarbais pourrait être fermé ainsi que plusieurs autres sites en France, supprimant d'un trait de plume 1 900 emplois au plan national dont 16 sur le site de Tarbes, plus les 9 emplois de chauffeur des entreprises de transport privées sous-traitantes. Il lui demande sur quelles bases économiques une telle décision a pu être prise car tout indique la rentabilité du centre de Tarbes. Il lui demande pourquoi une telle annonce a pu être faite par téléconférence aux personnels concernés, sans souci des moindres règles de concertation et sans, surtout, que la moindre lumière soit faite sur l'avenir des salariés concernés. Il lui demande donc de bien vouloir demander à la SNCF de rapporter cette décision et d'ouvrir immédiatement une négociation avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'avenir du centre de Tarbes de la Sernam.

### Texte de la réponse

Le Sernam connaît une situation financière particulièrement critique puisqu'il a enregistré un déficit de 400 millions de francs en 1995 et devrait connaître un déficit de 500 millions de francs en 1996 pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 milliards de francs. Cette situation ne peut se prolonger. C'est pourquoi les dispositions arrêtées par le Gouvernement, en liaison avec la direction de l'entreprise, prévoient le retour à l'équilibre du Sernam comme de chacune des activités de transporteur de la SNCF. Le redressement du Sernam passe par une restructuration en profondeur. C'est le sens du plan qui a été présenté au comité d'établissement du Sernam : il comprend la suppression de 1 900 emplois sur un effectif de 5 600, cette réduction d'effectif s'effectuant sans licenciement, mais par des départs volontaires, des départs en retraite ou des reclassements internes, ainsi que par la réduction du nombre d'agences de 84 à 57, et du nombre de chantiers d'exploitation de 150 à 110. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'envisager le maintien en activité de l'agence de Tarbes au-delà du premier trimestre 1997. Cette agence a une activité très déséquilibrée entre les arrivages (environ 300 par jour), qui entraînent des frais élevés de distribution, et les expéditions génératrices de recettes très insuffisantes (de l'ordre de 110 à 150 quotidiennement). Elle est donc déficitaire, et, malgré son souci de limiter au minimum les effets économiques et sociaux de cette restructuration, la SNCF a dû se résoudre à la fermer au bénéfice de l'agence, très proche, de Pau, également en perte aujourd'hui. Un retour à l'équilibre est attendu de ce regroupement. Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a demandé à la SNCF, sans remettre en cause le nécessaire plan de redressement du Sernam, de veiller à ce que sa mise en œuvre s'effectue en concertation avec les personnels et les collectivités concernés, afin d'assurer, dans les meilleures conditions, le reclassement des agents dont les postes seront localement supprimés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Glavany Jean](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41352

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 1996, page 3942

**Réponse publiée le :** 28 octobre 1996, page 5659